



Conseil communautaire du 19 mars 2015 | Délibération n°23

Intervention de Sylviane RAULT au nom du groupe écologiste

TITRE Le développement des transports collectifs, une nécessité écologique et économique

Monsieur le Président, cher-e-s collègues

La délibération qui nous est présentée ce soir vient conforter et ajuster l'offre de transports collectifs;

Les observations des trajets quotidiens, les demandes des usagers ont, en effet, permis de prendre en compte certaines demandes de lignes transversales et d'accès au pôle d'intermodalité, je pense à la ligne Laillé- gare de Bruz, je pense aussi à la desserte du Grand quartier ou encore à celle du jardin moderne.

Une offre efficace en terme de temps de trajet est un élément décisif dans le choix d'un mode de transport. Ce sera le cas, avec la ligne 82 pour les habitants de Bécherel, mais aussi pour la labellisation des lignes 2 et 3 en Chronostar. Les lignes star de nuit ainsi que celles mises en place pour des événements festifs ont toute leur importance et nous sommes satisfaits de voir qu'elles sont ici confortées.

La voiture est le deuxième poste d'achat des ménages, elle devient un poids trop important dans les budgets des familles, c'est pourquoi, il est urgent de proposer des alternatives à la voiture solo.

Il est aussi urgent, au regard de la pollution. En effet, les alertes des médecins et de l'OMS se multiplient quant à l'extrême nocivité des particules fines émises notamment par le trafic routier. Notre agglomération connaît régulièrement des pics de pollution mais en dehors de ces pics, la pollution de fond aux particules fines continue à faire des ravages en silence ;

Permettre à chaque métropolitain de se déplacer le plus écologiquement et le plus économiquement possible doit être notre ambition.

C'est pourquoi, nous aimerions voir se développer des lignes en site propre, comme par exemple, vers les communes de Chantepie ou de Vern sur Seiche, mais aussi vers Le Rheu pour prolonger

l'axe est-ouest.

Dans le volet études, il y a aussi des points auxquels nous sommes très attachés et que nous aimerions y trouver. Comme par exemple, la tarification progressive ou encore *la carte multi voyageurs*. Que ce soit dans le volet « comprendre » ou « écouter » il nous paraît intéressant de connaître l'avis des usagers sur les tarifs et leur possible évolution. *L'étude actuellement en cours auprès des usagers nous donnera des éléments sur les habitudes de transport en fonction du lieu de résidence et de la catégorie socio-professionnelle.*

La lutte contre la fraude sera d'autant plus facile lorsque nous aurons compris les raisons de la fraude. Nous savons déjà un peu que les motivations des fraudeurs sont multiples , de la provocation, du jeu,de l'oubli mais surtout de la précarité et c'est sur ce point que nous devons travailler.

Des incivilités seraient de plus en plus remarquées sur le réseau du métro et de bus,et non pas de l'insécurité mais un sentiment d'insécurité semble gagner certain d'entre nous. Les incivilités sont du fait ,non pas des fraudeurs ,mais de certains vivant mal le contrôle ; à ce propos, je trouve très intéressante l'expérience menée dans les bus la semaine dernière : en effet, les contrôles ont eu lieu par des contrôleurs en civil et il semble que cette façon de faire soit mieux vécue par les voyageurs.

Cette délibération nous indique aussi tout le travail qui est fait pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. L'accessibilité est valorisée et un travail de collaboration est engagée avec le collectif handicap 35. Rennes métropole peut se féliciter d'être citée en exemple tant pour l'accessibilité de ses bus que pour celle de son métro d'un accès non stigmatisant.

Pour conclure, je mettrais un bémol sur le dispositif « Partageons la rue » mis en place avant les fêtes de fin d'année. La cohabitation des bus, des piétons et vélos dans le centre ville est très tendue, on le voit la charte du code de la rue donnant la priorité aux plus vulnérables n' est pas respectée . Le dispositif mis en place freine les déplacements des piétons dans une aire piétonne .

Si l'on veut vraiment protéger les piétons, il est temps d'envisager pour ces périodes de grande affluence, une déviation des bus dans l'intérêt de tous les modes de déplacements.